

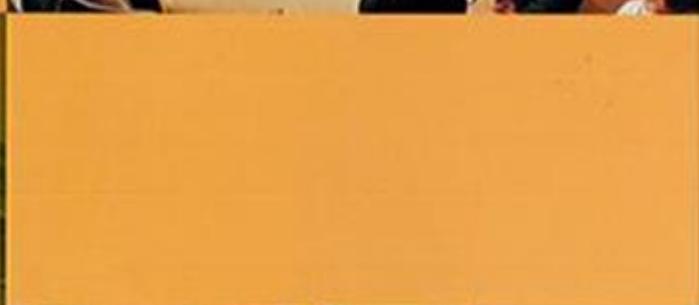
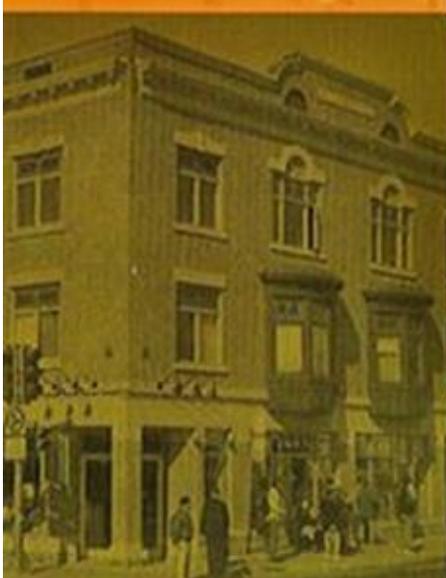


Rapport annuel 2017

Conseil de quartier
Des Châtel's

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



RAPPORT ANNUEL 2017

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHÂTELS**

Avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
2. MODIFICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE MANDAT	6
3. TERRITOIRE	6
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017	7-8
5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	8
CONCLUSION	9
ANNEXE 1 ÉTATS FINANCIERS	10

MOT DU PRÉSIDENT

Chers(es) citoyens, citoyennes

Pour ma première année à titre de président du conseil de quartier, je suis fier de vous présenter notre premier rapport annuel pour l'année qui vient de se terminer soit 2017.

Lors de mon entrée en fonction, dans ce nouveau rôle, à titre de président, je me suis fixé les différents objectifs suivants :

- **Visibilité du conseil de quartier**
- **Travail d'équipe**
- **Soutien à la population dans les différents dossiers**

Les principaux dossiers ayant retenu l'attention du Conseil de quartier Des Châtels cette année, et dont le rapport fera mention, sont les suivants :

- **Projet sur la mobilité durable**
- **Table de concertation Vélo**
- **Projet de loi 122**
- **Activité l'Ormière gourmand**
- **Page d'information Facebook**
- **Projet implantation des bâtiments (faux jumelés)**
- **Espace Innovation Chauveau**

Vous admettez avec moi, que pour cette année 2017, le conseil Des Châtels n'a pas chômé et l'importance de ces dossiers est non négligeable.

Bien entendu, l'implication et le travail fourni dans les différents dossiers ci-haut mentionnés n'auraient jamais eu lieu sans l'engagement des membres du Conseil de quartier Des Châtels et il est de mon devoir de les en remercier sincèrement pour leur grande implication. Sans eux nous n'aurions jamais été aussi efficaces.

Je tiens aussi, en mon nom personnel et aussi au nom du conseil de quartier, remercier M. Raymond Dion pour son soutien et son aide dans les différents dossiers actifs que nous avons connus au cours de cette même année, ainsi que M. Xavier Méthé Mercier pour son indéfectible support dans la réalisation de notre mandat et de sa grande efficacité à nous guider dans les dédales administratifs qui nous concernent. Aux citoyens qui nous appuient et qui nous font confiance, je vous remercie pour votre appui.

Louis Lefebvre, président du Conseil de quartier Des Châtels

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2017, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtelers est composé comme suit :

M. Jean-Claude Falardeau	
M ^{me} Louise Gosselin	Trésorière
M. Paul Guimont	Secrétaire
M. Louis Lefebvre	Président
M ^{me} Suzanne Walters	Vice-présidente
M. Francis Lajoie	Administrateur coopté

Membres sans droit de vote :

M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtelers
M ^{me} Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les Saules
M. Xavier Mercier-Méthé	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M ^{me} Jeannine Lefebvre	Secrétaire de soutien
M ^{me} Lise Gagné	Secrétaire de soutien

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4). Il est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote.

Au cours de l'année 2017, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtelers a tenu 8 assemblées régulières.

Le conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

TERRITOIRE

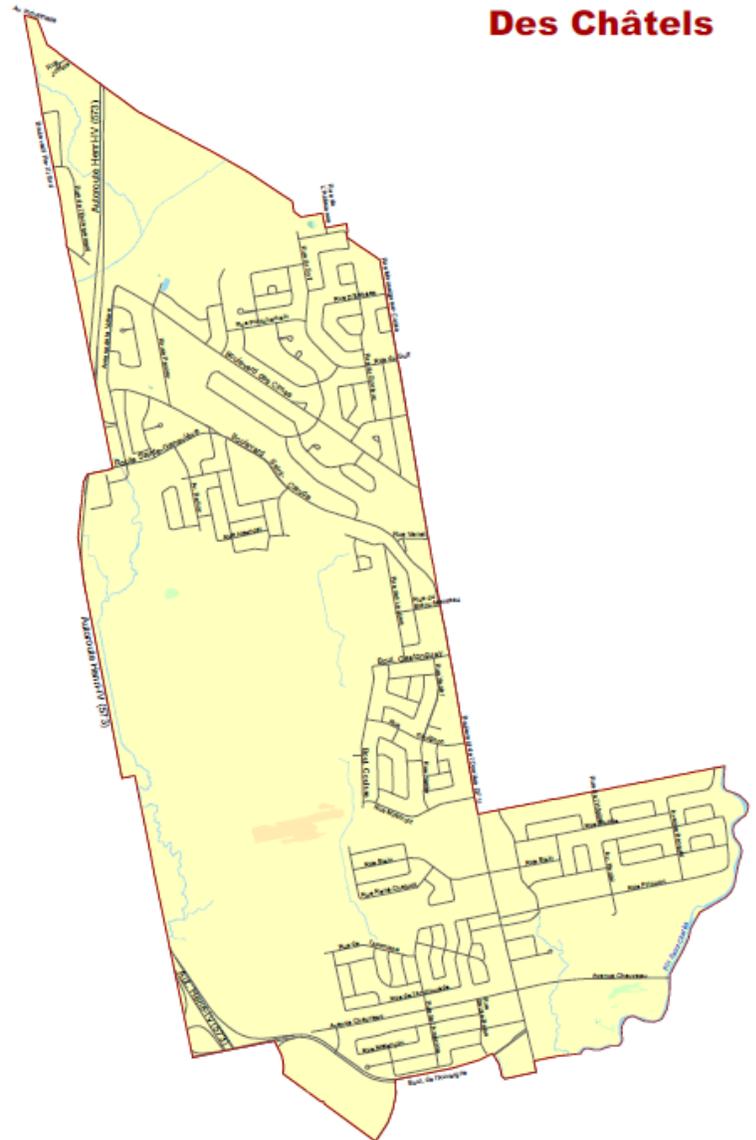
Le quartier Des Châtel est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtel, une partie de celui de Duberger-Les Saules et une partie du district électoral de Val-Bélair. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles à part une section décrite plus bas qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

En gros, le quartier est délimité à l'ouest par l'autoroute Henri-IV, à l'est, en partie par le boulevard de l'Ormière et la rue Monseigneur-Cooke. Au sud, le boulevard de l'Auvergne trace la limite, excepté pour le Carrefour Neufchâtel qui est englobé dans le quartier Des Châtel. Au nord, le parc Montchâtel marque la fin du territoire Des Châtel avec les rues Paul-Kane et Jade.

Le secteur au sud de l'avenue Chauveau faisant partie du quartier Des Châtel appartient à l'arrondissement Des Rivières.

Comme écrit plus haut, le boulevard de l'Ormière marque une frontière, sauf pour la portion comprise entre les rues Durand et Chauveau. La limite sera la rivière Saint-Charles. Au nord de la rue Durand, cette section revient au quartier de Loretteville.

Des modifications à la limite nord du quartier ont été proposées par résolution par les Conseils de quartier Des Châtel et Val-Bélair afin d'harmoniser ces limites avec le cadre bâti existant. Ces modifications sont toujours en attente de l'approbation du conseil de ville.



RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017

1) Dossier (M^{me} Suzanne Walters)

Participation du conseil à la Table de concertation de vélo des conseils de quartier

La Table de concertation vélo des conseils de quartiers (TCV) est composée de représentants désignés par plus d'une vingtaine de conseils de quartiers de tous les arrondissements de la Ville de Québec. Celle-ci existe depuis 2015. Elle constitue un forum où les conseils de quartiers peuvent partager leurs propositions pour le déploiement d'un véritable réseau cyclable à Québec. Elle est une interlocutrice privilégiée auprès de la Ville de Québec. Toutes les propositions de la Table de concertation vélo sont entérinées par les conseils de quartier.

Au cours de l'année 2017, le conseil de quartier a adhéré officiellement à cette Table et a suivi les activités de celle-ci en participant aux rencontres, en adoptant 2 résolutions, en appuyant un mémoire proposé par la Table de vélo et en manifestant sa déception par rapport au réseau cyclable.

Résolutions :

- Le conseil a appuyé le prolongement de la saison cyclable de deux semaines au printemps et de deux semaines à l'automne, soit du 15 avril au 15 novembre, plutôt que du 1^{er} mai au 31 octobre.
- Le conseil de quartier Des Châtelers a suggéré d'interdire le stationnement sur les bandes cyclables du 1^{er} avril au 30 novembre pour faciliter les opérations d'entretien et rehausser la sécurité et le confort des cyclistes avant l'ouverture officielle du réseau cyclable.

Déception par rapport au réseau cyclable :

- Le conseil de quartier Des Châtelers DÉPLORE LE PEU D'EFFORT investi par la Ville de Québec pour créer un réseau cyclable confortable, fonctionnel et sécuritaire accessible à la population de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Sur les 25 projets d'aménagement vélo prévus en 2017, seulement 1 projet de 278 mètres est prévu dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, soit à l'est de la rue Vénus. Ce qui est très peu sur les 19 kilomètres prévus dans les six arrondissements de la Ville de Québec

Mémoire sur le Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Le conseil de quartier Des Châtelers a appuyé le mémoire de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec sur le Schéma d'aménagement et de développement. Le mémoire demandait d'intégrer principalement cinq (5) points en lien avec le réseau cyclable :

- La réduction de la dépendance à l'automobile
- La sécurité des cyclistes
- Les corridors structurants
- L'impact du transport actif sur la santé publique
- Des statistiques sur l'évolution du réseau cyclable et son utilisation

2) Dossier (M. Paul Guimond)

Encadrement des projets d'implantation de bâtiment de 2 logements du groupe H1

L'implantation de bâtiment isolé de 2 logements du groupe H1 (faux jumelés) a soulevé beaucoup de mécontentement au cours des dernières années. La problématique provenait entre autres du fait que plusieurs de ces bâtiments étaient construits sur des lots initialement prévus pour la construction de maison unifamiliale avec des marges latérales de 1,5 mètre. Les marges latérales de 1,5 mètre se sont avérées inadéquates pour la construction de tel bâtiment.

Les membres du conseil de quartier ont soutenu les citoyens face à cette problématique. Le 6 décembre dernier, le conseil de quartier a notamment appuyé une demande de modification réglementaire pour la zone 64141 Ha (certaines propriétés des rues Rubens, Renommée, Chauveau, Amazone et Andromède).

De plus, afin de tenir compte des préoccupations des citoyens à ce sujet, le conseiller municipal, M. Raymond Dion, a demandé à la Division de la gestion du territoire d'apporter des modifications à la réglementation afin de mieux encadrer ce type de projet, et ceci, pour l'ensemble du quartier. À cet effet, un règlement omnibus sera présenté en début d'année 2018.

3) DOSSIER (M^{me} Louise Gosselin)

A) INNOVATION CHAUVEAU

Présence lors d'une consultation publique qui a eu lieu le 18 avril 2017

Par hasard, en lisant le journal Le Soleil du mercredi 12 avril 2017, un membre du conseil de quartier a vu que le projet Alpha ne verrait pas le jour et qu'il y aurait plutôt un parc technologique dans le secteur au nord de l'avenue Chauveau jusqu'au boulevard Saint-Claude. Ce qui l'a amené à faire une recherche sur le site de la Ville de Québec : il y avait une consultation sur le changement de zonage le mardi 18 avril à 16 h à l'hôtel de ville. Aussitôt, le conseiller en relations publiques a été contacté. Monsieur Mercier-Méthé a tôt fait d'envoyer un courriel aux membres du conseil de quartier et à ses abonnés pour les informer de cette consultation. Le membre du conseil de quartier qui a découvert la tenue de la consultation s'est présenté ainsi que quelques citoyens.

Tout a commencé à cette fameuse consultation publique à 16 h; à la demande expresse d'une citoyenne, une consultation publique a été organisée et a eu lieu le 31 mai 2017, dans le quartier où le parc technologique serait établi et à une heure raisonnable pour les citoyens, soit à 19 h.

Comme quoi, il faut être à l'affût des nouvelles dans les journaux et se tenir informé des consultations publiques à l'hôtel de ville qui sont annoncées dans le Journal de Québec ou encore sur le site de la Ville de Québec. C'était un bon coup du conseil de quartier qui a eu des suites.

Consultation publique du 31 mai 2017 et du 25 janvier 2018

Le conseil de quartier Des Châtelers était présent lors de la consultation publique, sous forme d'ateliers participatifs, du 25 janvier 2018 au sujet du projet « Espace Innovation Chauveau », ainsi que de celle du 31 mai 2017.

Les citoyens présents ont fait part de leurs préoccupations lors de ces rencontres. Le conseil de quartier les appuie et a adopté une résolution à cet effet. Elle se lit comme suit :

« Les membres du Conseil de quartier Des Châtelains ayant assisté aux deux séances de consultation du projet Espace Innovation Chauveau (la dernière s'étant déroulée le 25 janvier 2018), le conseil prend acte des préoccupations qu'ont soulevées les résidents du secteur et souhaite que celles-ci soient portées à l'attention du conseil d'arrondissement et du Service de planification de l'aménagement et de l'environnement (PAE). Ces préoccupations ont trait aux enjeux suivants :

- la circulation;
- les espaces verts;
- la piste cyclable;
- la hauteur des bâtiments;
- la zone tampon entre les bâtiments commerciaux et les maisons;
- la pollution sonore et visuelle;
- la vocation récréative (parcs).

Par une proposition de M. Falardeau, appuyée par M. Guimont, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte une telle résolution et l'achemine au conseil d'arrondissement et au Service de planification de l'aménagement et de l'environnement (PAE). »

Une des demandes des citoyens était l'ajout d'une piste cyclable parcourant le secteur « Espace Innovation Chauveau » et reliant des quartiers entre eux, ce qui amène au point suivant.

B) Mémoire sur la mobilité durable

Le conseil de quartier a soumis un mémoire à la Ville de Québec en juin 2017 concernant un projet de piste cyclable que nous avons nommé « La Coulée Verte ». Ce projet a été reformulé à la suite du changement de zonage du secteur. Nous avons eu la confirmation par M. Raymond Dion, conseiller de notre district, qu'une piste cyclable sera aménagée dans le secteur « Espace Innovation Chauveau ».

C) Regroupement des conseils de quartier au sujet de la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Un membre du conseil de quartier a représenté notre conseil dans ce regroupement qui a pris naissance lors de la présentation du projet 122 de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire. Le projet visait à augmenter l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité.

Dans un article du projet de loi, il était question d'enlever la possibilité de recourir au référendum lorsqu'un projet de zonage ou de construction suscitait de l'opposition chez les citoyens d'un secteur touché. Le regroupement des conseils de quartier s'objectait à l'abolition du référendum. Il a présenté un mémoire qui a insisté sur l'importance de conserver la possibilité d'aller en référendum lorsque besoin était.

Finalement, le projet de loi 122 a été sanctionné le 16 juin dernier (2017), sans que l'on puisse conserver le droit au référendum. Cependant, le ministre Coiteux a publié, le 15 novembre 2017, dans la

Gazette officielle du Québec, un projet de Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme. Là encore, le regroupement s'est employé à faire des recommandations pour bonifier le règlement. Nous sommes dans l'attente de l'adoption du règlement.

Le regroupement croit aux décisions démocratiques. Il désire que l'information circule bien afin que les citoyens puissent juger des bienfaits ou non d'un projet et qu'ils puissent s'exprimer et influencer le cours des choses.

Le projet de loi 122 a eu pour effet de nous regrouper comme conseils de quartier et de favoriser des échanges entre nous. Il y aura sûrement des suites.

Dossier 4 (M^{me} Suzanne Walters)

Présence du conseil de quartier lors de l'événement « L'Ormière Gourmand », 2^e édition

Le 22 juillet dernier, le conseil de quartier a tenu un kiosque dans le cadre de l'événement festif « **L'Ormière Gourmand** ». L'objectif étant de mieux faire connaître notre conseil de quartier auprès des citoyens et commerçants. Pour ce faire, les administrateurs du conseil ont passé la journée à échanger avec les citoyens sur leur rôle et les principaux dossiers traités au sujet de leur quartier. Des dépliants sur différents sujets étaient mis à la disposition des personnes intéressées. De plus, l'installation d'une carte géographique géante du secteur Des Châtel et de ses environs permettait d'identifier les limites du quartier et de son arrondissement.

Enfin, un concours participatif a été organisé sous la forme de quiz, comprenant 10 questions sur la connaissance du secteur Des Châtel et de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Un tirage au sort a été effectué parmi les questionnaires remplis et 2 certificats-cadeaux de l'organisme « Sports - Loisirs L'Ormière » d'une valeur de 50 \$ ont été remportés par des citoyens. Plus d'une centaine de personnes se sont présentées à notre kiosque, ce qui s'est avéré un franc succès pour notre conseil Des Châtel.

Dossier 5 (M. Francis Lajoie)

Mobilité durable

Le conseil a été présent au Sommet international sur la mobilité durable 2017 tenu sous l'égide du RTC et au cours duquel, on nous a entretenus, entre autres, de notions telles que :

- Densité;
- Mixité - Géométrie appliquée au développement urbain et au transport;
- TOD (Transport Oriented Development ou développement urbain en vue de faciliter les déplacements);
- DOT (Development Oriented Transport ou transport visant à faciliter le développement urbain).

Le conseil a été présent à la séance d'information tenue par le RTC qui y présentait son plan de développement pour les 10 prochaines années. Les deux aspects qui affectaient le plus le quartier étaient :

- Le déplacement du terminus Caron-Racine vers un emplacement à déterminer sur le boulevard Sainte-Geneviève;
- Le remplacement du parcours 72 par un circuit qui ne desservirait plus le boulevard Bastien mais emprunterait plutôt le boulevard Chauveau.

Dans le cadre de la consultation sur la mobilité durable, le conseil a présenté un mémoire dont les principaux points sont :

- Le lien intrinsèque entre mobilité et aménagement urbain;
- La proposition d'un trajet de monorail aérien silencieux, rapide et fréquent formant une boucle bidirectionnelle de 54 km avec 27 stations desservant, entre autres, l'aéroport, l'Université Laval, les principaux parcs industriels, le quartier Saint-Roch, l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le terminus d'Estimauville et les Galeries de la Capitale;
- Des propositions pour améliorer les possibilités de transport actif dans le quartier;
- L'élaboration d'un réseau de pistes cyclables permettant l'intégration des pistes existantes avec le projet d'Espace Innovation Chauveau et les quartiers voisins.

Page Facebook (M. Francis Lajoie)

- Reprise en main du site Facebook du conseil de quartier qui avait été relancé par Véronique Poulin;
- Le conseil a redonné vie à son site Facebook. Celui-ci semble de plus en plus apprécié. En septembre, les informations qui y étaient publiées atteignaient généralement entre 5 et 10 personnes avec une pointe à 20. Depuis, 48 personnes se sont abonnées au site et les publications atteignent généralement entre 20 et 60 personnes avec des pointes à 123 personnes en novembre lors de la publication des résultats du tirage suite à notre présence à l'événement L'Ormière gourmand, puis 161 et 224 personnes lorsque l'information concernait le projet d'Espace Innovation Chauveau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mardi 18 avril 2017 en présence de quelques citoyennes et citoyens. Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2016.

ANNEXE 1 - ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	421	487
Petite Caisse	50	
Total de l'actif	471	487
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	195	140
Total du passif	195	140
Actif net non affecté	275	347

CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Produits		
Subvention de la Ville	1150	615
Autres		0
Total des produits	1150	615
 Charge		
Fonctionnement	1222	1153
Total des charges	1222	1153
 Excédent des produits par rapport aux charges	(72)	(538)
Actif net au début de l'exercice	347	886
 Actif net à la fin de l'exercice	275	347
Affecté	0	0
Non affecté	275	347